



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
PERMIS DE STATIONNEMENT

N° : PA 2023- 145  
Date : 28 février 2023

Mis en ligne le : **21 MARS 2023**

**Objet : Retrait de l'arrêté municipal n° PA 2023-026 - Exploitation d'un étal journalier**

N° Acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;  
**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1 à 4 et L 2125-1 ;  
**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 113-2 ;  
**Vu** le Code de la Route ;  
**Vu** la délibération du conseil municipal n° 22-188 du 14 décembre 2022 relative aux tarifs publics pour l'année 2023 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2023-026 du 28 février 2023 portant autorisation à Monsieur DOUIDOU d'exploitation d'un étal au droit de la devanture de l'établissement de vente de fruits et légumes « Le Panier Gourmand des Arcades » situé Zone 2N 18 Arcades des Abbayes Les Pins à 13127 Vitrolles ;  
**Considérant** le refus de Monsieur DOUIDOU, en date du 1er mars 2023, de signer la notification de l'arrêté municipal n° PA 2023-026 ;

### A R R Ê T É

#### **Article 1**

L'arrêté municipal n° PA 2023-026 du 28 février 2023 est retiré.

#### **Article 2**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification.

#### **Article 3**

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 4**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-préfecture d'Istres,
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint Vie Citoyenne et Développement Urbain,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Madame la Directrice Economie Emploi,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Société Dadoun Père & Fils.

**Loïc GACHON**  
Maire de Vitrolles

